



Département de la santé,  
des affaires sociales et  
de la culture

CP 478, 1951 Sion

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

P.P. CH-1951  
Sion

A-PRIORITY Poste CH SA

Monsieur  
Emmanuel Revaz  
Le Bioley 17  
1922 Salvan

Monsieur  
Laurent Rey  
Route de la Borette 13  
1890 Saint-Maurice

Date **24 JAN. 2020**

**Question écrite du 12 novembre 2019 « L'Orchestre de Saint-Maurice est-il condamné à mourir ? »**

Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de vos questions écrites et nous charge de vous répondre comme suit.

De manière régulière, *l'Orchestre du collège et des jeunes musicales de Saint-Maurice* a bénéficié d'un soutien pour ses concerts au titre de l'encouragement des activités culturelles du Canton du Valais. Comme cela est le cas pour les autres ensembles de même nature, il n'a cependant jamais été mis au bénéfice d'une aide permanente ou annualisée. Néanmoins, le nombre plus limité de productions de ce type en Valais a permis, par le passé, de le soutenir de manière quasi systématique. Au cours des années 2017 et 2018, les soutiens attribués à l'Orchestre de Saint-Maurice se situaient entre Fr. 3'000.-- et Fr. 5'000.-- par projet pour une part oscillant entre 8 et 16% du budget annoncé. Vu la part minoritaire que ces soutiens représentent dans l'ensemble du budget des productions, nous ne pensons pas qu'ils soient de nature, à eux seuls, de mettre en danger l'activité de l'Orchestre.

Afin de gérer au mieux le nombre croissant de demandes, de concentrer les aides sur les productions de haut niveau et de traiter l'ensemble des requérants sur une base aussi équitable que possible, le dispositif de soutien aux concerts ponctuels prévoit depuis 2018 que les aides soient décidées de manière globale dans le cadre d'un budget dédié. Cette nouvelle manière de faire a permis à l'Orchestre de Saint-Maurice d'obtenir des soutiens en 2018, cela n'a pas été le cas en 2019, ni pour le premier semestre 2020. Il n'y a pas de raison de douter qu'à l'avenir, en fonction des projets qui seront déposés, il puisse bénéficier à nouveau d'un soutien. Nous n'envisageons cependant pas d'aller dans le sens d'un soutien permanent et fixe à des ensembles de musique.

Votre question évoque par ailleurs l'apport de l'Orchestre à la formation des jeunes musiciens. Dans ce domaine, l'Etat du Valais reconnaît et soutient trois écoles de musiques ainsi que les ensembles musicaux qui leur sont associés.

Dans tous les cas, le Service de la culture se tient à la disposition des responsables de *l'Orchestre* pour examiner plus avant les pistes qui pourraient être explorées.

Tout en espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions d'agréer, Messieurs les députés, l'expression de nos salutations distinguées.

  
**Esther Waeber-Kalbermatten**  
Conseillère d'Etat

Copie à Président du Grand Conseil  
Service parlementaire